

# LA POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON POUR LE SENEGAL

(Traduction provisoire)

Mai 2012

(Mise à jour - juillet 2014)

## 1. Importance de l'assistance du Japon au Sénégal

Le Sénégal est un pays démocratique et stable depuis son indépendance en 1960, alors qu'il se trouve dans la région de l'Afrique de l'Ouest où la situation politique et sécuritaire reste instable dans la plupart des pays. Il s'implique activement au sein de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et joue le rôle de médiateur pour résoudre des conflits militaires dans la sous-région. Il occupe en effet une place importante dans la diplomatie japonaise à l'égard de l'Afrique. Le Japon apprécie le poids prépondérant du Sénégal dans la diplomatie africaine et sa stabilité intérieure. L'assistance pour le Sénégal pourra contribuer à la stabilité et au développement de l'ensemble de la région ouest-africaine.

Le Sénégal constitue, en outre, la porte d'entrée pour les pays géographiquement enclavés de la sous-région en servant de carrefour pour les activités commerciales et économiques. Sa capitale, Dakar notamment, recueille de nombreux flux de main d'œuvre et d'étudiants des pays voisins. Les huit (8) entreprises japonaises implantées dans cette ville développent leurs affaires à l'échelle sous-régionale en tirant profit de cet avantage géographique et des conditions sécuritaires stables. Pour cette raison, il est très utile de promouvoir l'implantation des entreprises japonaises et d'améliorer l'environnement des affaires et des investissements.

Par ailleurs, le PIB per capita du Sénégal a certes atteint 1 040 dollars US (Statistiques de la Banque Mondiale – 2013) - ce qui permet à ce pays de passer de la catégorie des Pays à faible revenu à celle des Pays à revenu intermédiaire inférieur - mais le pays demeure confronté à de multiples problèmes induits par l'urbanisation et l'insuffisance des services sociaux concomitantes à une croissance démographique galopante. Pour accélérer la croissance saine de l'économie qui soutient une stabilité de la démocratie au Sénégal, le Japon assistera le Sénégal en ayant en vue le « développement durable » et la « contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ».

2. Principe directeur (Objectif global) : "Apporter une aide équilibrée entre le développement économique et le développement social, contribuant à la stabilité et au développement de la région de l'Afrique de l'Ouest"

Le Gouvernement du Sénégal, désireux de porter le pays sur la voie de l'émergence en 2035, a adopté une stratégie dénommée Plan Sénégal Emergent (PSE). Elle se définit selon 3 axes majeurs dans sa stratégie décennale 2014-2023 ; "Transformation structurelle de l'économie et croissance", "Capital humain, protection sociale et développement durable" et "Gouvernance, institutions, paix et sécurité"<sup>1</sup>. Le Japon met l'accent sur l'assistance au développement économique pour promouvoir la consolidation de la démocratie et une croissance saine de l'économie du Sénégal, et continuera à apporter son assistance afin de contribuer au développement durable et au progrès dans la réalisation des OMD.

Le Japon renforcera également son assistance pour le "développement des ressources humaines" : un domaine de référence qui fait revivre les expériences et les acquis technologiques des Japonais. La mise en place des infrastructures (*hardware*) et la formation des ressources humaines (*software*) seront combinées pour assurer l'efficacité et la durabilité du développement afin d'élargir ses impacts sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

### 3. Domaines prioritaires

#### (1) Appui à la Croissance économique durable

Le Gouvernement du Sénégal se fixe comme actions prioritaires dans sa stratégie nationale (PSE), la mise en place des infrastructures de base pour appuyer la croissance dans les zones urbaines et le développement du secteur primaire. Pour appuyer la croissance économique durable, le Japon soutiendra à la fois "la mise en place des infrastructures dans les zones urbaines", dont l'insuffisance constitue un goulot d'étranglement, et "la promotion du secteur primaire" qui occupe près de 71 % de la population totale.

##### a) Renforcement de la base du développement économique

Le Japon poursuit la mise en place des infrastructures de base dans les zones urbaines afin d'améliorer la qualité du cadre de vie, dégradée à cause de la migration massive des populations des zones rurales vers les villes et aggravée par les catastrophes causées par les inondations. Le Japon renforcera également la formation professionnelle pour les ressources humaines orientées vers l'industrie en utilisant comme centre d'excellence le Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon (CFPT). Les ressources humaines

---

<sup>1</sup> Le Gouvernement de S.E.M. Macky SALL investit en 2012 a adopté en février 2014 le Plan Sénégal Emergent, qui entre dans la droite ligne des orientations données par l'ex-« Document de la politique économique et sociale (DPES)».

ainsi formées seront davantage mobilisées pour servir de catalyseur pour la promotion du secteur privé.

#### b) Promotion du secteur primaire

Le Japon appuie la promotion du secteur primaire pour augmenter les revenus des paysans et des pêcheurs. La priorité sera donnée à la promotion de la culture du riz qui est la première denrée alimentaire du Sénégal. Le Japon accompagnera, en outre, l'amélioration de la productivité, la commercialisation des produits agricoles et la promotion du développement des communautés, en vue de soutenir le développement durable de l'économie rurale. La promotion de la pêche durable sera également entreprise.

#### (2) Amélioration des services sociaux de base

Le Japon s'associe aux efforts déployés pour réaliser les OMD dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'éducation. S'agissant de la santé et de l'hygiène, le Japon cherchera en priorité à coordonner ses actions avec celles d'autres partenaires et organisations internationales, surtout dans le domaine de la santé maternelle et néonatale où il a eu à déployer beaucoup de ressources. Il essaiera d'élargir les impacts à l'échelle sous-régionale en mettant à profit la coopération technique menée dans les centres de formation des personnels médicaux.

Dans le domaine de l'éducation, il soutiendra l'accès équitable à l'éducation, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la gestion des écoles.

#### 4. Points à prendre en compte

(1) Il convient de considérer le Sénégal comme un lieu idéal pour la coopération sous-régionale et/ou Sud-Sud pour répondre aux besoins communs à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, la formulation de projets se fera en tenant compte des impacts au niveau sous-régional.

(2) Il convient de chercher la possibilité de créer des cadres de relations d'affaires avec les entreprises japonaises à partir du concept de BoP (la Base de la Pyramide) ou des activités relevant de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

..

Annexe : PLAN D'OPERATION A MOYEN TERME POUR LA REPUBLIQUE DU SENEGAL